

#### I. Introduction

BMA Avocats inc. (ci-après « BMA Avocats ») est un cabinet juridique œuvrant dans les domaines du droit de la construction et du droit corporatif et commercial. Dans le cadre de nos relations d'affaires avec des tiers et lorsque nous offrons une prestation de services, nous recueillons et conservons des renseignements personnels de nos clients et de tiers.

Nous reconnaissons l'importance fondamentale de protéger les renseignements personnels que nous recueillons. C'est pourquoi nous nous dotons de la présente *Politique sur la protection des renseignements personnels* (ci-après « Politique »), laquelle est établie en conformité avec la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé*.

En faisant affaire avec BMA Avocats, vous consentez à la collecte et à l'utilisation de vos renseignements personnels en conformité avec la présente Politique.

#### II. Les objectifs de la Politique

La présente Politique a pour objectif d'informer sur le processus interne de collecte, de conservation, d'utilisation et de destruction des renseignements personnels, de présenter les normes quant au traitement des renseignements personnels, d'expliquer les rôles et les responsabilités des membres de notre équipe et d'informer sur vos droits en lien avec vos renseignements personnels.

### III. Le type de renseignements personnels collectés

Un renseignement personnel est une information qui concerne une personne physique et qui permet de l'identifier, directement ou indirectement.

Divers renseignements personnels sont susceptibles d'être collectés lorsque vous faites affaire avec nous ou lorsque vous nous contactez, dont notamment :

- des **informations personnelles**, comme votre nom, votre prénom, votre date de naissance ou votre numéro d'assurance sociale;
- des renseignements **relatifs à votre identification**, par exemple votre numéro de permis de conduire ou d'assurance-maladie;
- des informations relatives à votre adresse, comme votre adresse résidentielle ou votre adresse professionnelle;
- des coordonnées, comme votre adresse courriel ou votre numéro de téléphone;
- des **informations professionnelles**, comme le nom de votre employeur ou votre fonction au sein de l'organisation pour laquelle vous travaillez;



- des renseignements financiers, comme une adresse de facturation, vos coordonnées bancaires, un spécimen de chèque ou toute autre information de paiement;
- des informations relatives au recrutement, comme vos expériences professionnelles, votre scolarité ou toute autre information qui fait partie de votre CV;
- tout autre renseignement personnel nécessaire à l'exercice de nos fonctions.

Lorsque nous colligeons des informations, nous nous assurons que celles-ci soient pertinentes et essentielles pour les fins visées. Pour en savoir plus sur les fins visées par la collecte de renseignements, nous vous invitons à consulter la section V de la présente Politique.

#### IV. La méthode de collecte de vos renseignements personnels

Nous recueillons vos renseignements personnels directement auprès de vous lors de nos interactions professionnelles ou lorsque vous nous contactez par courriel ou par téléphone.

Nous pouvons également recueillir des renseignements personnels auprès de tiers, lorsque nous obtenons un consentement à cet effet ou lorsque la loi nous l'autorise ou l'exige.

Finalement, nous pouvons recueillir des informations personnelles qui sont accessibles au public sur divers sites web et réseaux sociaux.

## V. Les fins pour lesquelles les renseignements personnels sont recueillis

Les renseignements personnels qui sont colligés par BMA Avocats sont utilisés exclusivement pour les fins suivantes :

- afin de fournir des services juridiques et d'exécuter le mandat qui nous est confié;
- pour assurer la facturation de nos dossiers et le recouvrement de nos créances;
- à des fins de recrutement:
- pour des fins de marketing ou de développement des affaires;
- afin de satisfaire à nos obligations légales et réglementaires;
- pour toutes autres fins consenties.



## VI. Les personnes ayant accès aux renseignements personnels recueillis

À l'intérieur de notre organisation, les membres de notre personnel ont accès à vos renseignements personnels lorsque cela est requis pour l'exercice de leurs fonctions. Aucune consultation, utilisation ou communication n'est tolérée autrement que pour l'accomplissement des fins pour lesquelles ces données ont été recueillies.

Outre aux employés de BMA Avocats, nous pouvons partager les renseignements personnels détenus aux tiers suivants dans les circonstances ci-après mentionnées:

- Auprès de notre fournisseur de services informatiques, d'hébergement et de conservation de données (backup): afin que celui-ci effectue des copies de sauvegarde de nos dossiers;
- Auprès de tout expert ou professionnel externe engagé dans le cadre de la réalisation de nos services professionnels : afin que celui-ci s'acquitte de son mandat professionnel;
- Auprès de tiers lorsque la loi nous l'exige.

# VII. La conservation et la destruction des renseignements personnels

Les renseignements personnels sont conservés dans nos serveurs informatiques ainsi que chez notre fournisseur de services informatiques, d'hébergement et de conservation de données (backup). L'ensemble des serveurs qui contiennent les informations personnelles recueillies sont situés exclusivement dans la province de Québec. Tant BMA Avocats que son fournisseur de services informatiques, d'hébergement et de conservation de données sont soumis aux lois québécoises applicables en matière de protection des renseignements personnels.

De temps à autre, des copies papier de nos dossiers – et donc des informations personnelles qu'ils contiennent – sont utilisées. Ces copies papier sont conservées de façon sécurisée dans nos bureaux physiques, soit dans un local sécurisé et non accessible au public.

BMA Avocats s'assure que vos renseignements personnels soient préservés uniquement pour la durée nécessaire aux fins pour lesquelles ils ont été colligés. Afin de nous conformer à nos obligations légales, nous sommes tenus de conserver tous nos dossiers pendant une période de sept (7) ans suivant leur fermeture en vertu du *Règlement sur la comptabilité et les normes d'exercice professionnel des avocats*. La conservation de tout dossier implique la conservation des renseignements personnels qu'il contient.

Une fois que les renseignements personnels ne sont plus nécessaires à l'exercice de nos fonctions et que les périodes de conservation légales et réglementaires prescrites sont



écoulées, nous supprimons de façon définitive et sécurisée les renseignements personnels que nous détenons.

#### VIII. La sécurité des renseignements personnels

BMA Avocats met en place diverses mesures physiques, technologiques et procédurales afin d'assurer la protection de vos renseignements personnels contre toute consultation, utilisation ou divulgation non autorisés.

Tous les membres de notre personnel sont soumis à une obligation de confidentialité en lien avec les informations personnelles qu'ils consultent ou utilisent dans le cadre de leur travail.

Tous les fournisseurs de services et autres tiers qui pourraient recevoir la communication de renseignements personnels sont également tenus contractuellement à des obligations de confidentialité et de protection des renseignements personnels.

#### IX. Incidents de sécurité

Un incident de confidentialité se définit par l'accès prohibé à un renseignement personnel, son utilisation, sa communication ou sa perte. Malgré toutes les mesures de protection mises en place par BMA Avocats, nous ne sommes pas à l'abri d'un incident de sécurité qui peut survenir, par exemple par une intrusion dans nos serveurs.

Advenant qu'un tel incident survienne, nous nous engageons à prendre les mesures nécessaires pour minimiser tout préjudice qui pourrait être causé et pour éviter qu'un tel évènement ne se reproduise.

Si vous avez des motifs raisonnables de croire que la sécurité des renseignements que vous nous avez fournis est compromise, contactez-nous immédiatement à <a href="mailto:bmarcoux@bmaavocats.com">bmarcoux@bmaavocats.com</a>.

# X. Vos droits et vos obligations à propos de vos renseignements personnels

En tout temps, vous avez le droit d'exiger l'accès à vos renseignements personnels et la rectification de ceux-ci, sauf lorsque la Loi nous permet ou nous exige d'en refuser l'accès.

Toute demande d'accès ou de rectification des renseignements personnels doit être acheminée par écrit au responsable de la protection des renseignements personnels de BMA Avocats, Me Bruno Marcoux à l'adresse courriel suivante : <a href="mailto:bmarcoux@bmaavocats.com">bmarcoux@bmaavocats.com</a>. Nous assurerons un suivi à toute demande d'accès ou de rectification des renseignements dans les 30 jours de la réception de la demande.



#### XI. Nos coordonnées

Pour toutes questions ou pour tout commentaire sur la présente Politique, nous vous invitons à communiquer avec le responsable de la protection des renseignements personnels, Me Bruno Marcoux, aux coordonnées suivantes :

### Mº Bruno Marcoux BMA Avocats inc.

800 place D'Youville, 18e étage Québec (Québec) G1R3P4 Tél. : (418) 692-2377

Télécopieur : 1(418) 692-5113 Courriel : bmarcoux@bmaavocats.com

### XII. Modification de la Politique

Nous pouvons modifier la présente Politique périodiquement et sans préavis. Nous vous invitons donc à la consulter ponctuellement pour prendre connaissance des dernières mises à jour.

Mise à jour : octobre 2023